

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

CNG
Centre national de gestion des praticiens hospitaliers
et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière

Arrêté du 23 décembre 2009 fixant la liste des personnels de direction inscrits au titre de l'année 2010 au tableau d'avancement à la hors classe

NOR : SASN1030344A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;
Vu l'avis de la Commission administrative nationale paritaire consultative compétente à l'égard du personnel de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, en séance du 17 décembre 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnels de direction de classe normale ci-après sont inscrits au titre de l'année 2010 au tableau d'avancement à la hors classe des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée.

Sont nommés au 1^{er} janvier 2010 :

1. ALIGON Jean-Yves.
2. BERNARD Flavien.
3. BOURGUINE Sophie.
4. CHEDECAL Sylvie.
5. CHIERICI Piero Maria.
6. COMMINGES François.
7. COSTA Anne.
8. DEFOUR Jean-Mathieu.
9. DEPTULA Catherine.
10. DUSAUTOIR Catherine.
11. GIBELIN Jean-Luc.
12. GOT Christophe.
13. GUYERE Stéphanie.
14. HARLET Françoise.
15. HURRIER Isabelle.
16. JEANNE-ROSE Barthélémy.
17. JUILLET Jean-Luc.

18. LACOMBE Chantal.
19. LADEUIX Guy.
20. LALLEMAND-BLANC Anne.
21. LAVANANT Joëlle.
22. LE BORGNE-ROUDAUT Isabelle.
23. LE GOFF-POURIAS Marie-Annick.
24. LEFEBVRE Anne.
25. LEGROS Philippe.
26. LISSLOUR Étienne.
27. LUCAS-BROUARD Christelle.
28. MAILLARD Brigitte.
29. MASURELLE Franck.
30. MAURY Thierry.
31. ME MOUGAMADOU Meidine.
32. MERCIER Michel.
33. MEYER Huguette.
34. MIREBEAU Sylvie.
35. MOCELLIN Marie-Cécile.
36. MOLLER Christian.
37. MONNET Jean-Louis.
38. MONTES Éric.
39. MULLER Anne.
40. NERBARD Arsène.
41. OHANA-DENIEL Claude.
42. PAVON Jocelyne.
43. PECCHINI Bernard.
44. PROUX Thomas.
45. REBOUL Jean-François.
46. SAJUS Jean-Philippe.
47. SALLES Laure.
48. TABUTIAUX Patrice.
49. THUMERELLE Michel.
50. TISNES Fabienne.
51. TREMOLIERES Wladimir.
52. VARIGNON Thierry.
53. VEILLARD Jérémy.
54. VERNALDE Francis.
55. VIVET Benoit.
56. ZARRELLA André-Dominique.

Sont nommés à une date ultérieure :

57. BOUILLOT Marie-Cécile (1^{er} février 2010).
58. BOULANGER Anne-Lucie (1^{er} février 2010).
59. BOUSSEKHANE Slimane (1^{er} février 2010).
60. CAZELLES Bertrand (1^{er} février 2010).
61. CHARRIER Geoffroy (1^{er} février 2010).
62. COHEN Michael (1^{er} février 2010).
63. DUBO Muriel (1^{er} février 2010).
64. EPAILLARD-PATRIAT Isabelle (1^{er} février 2010).
65. FOUQUE Nicolas (1^{er} février 2010).
66. HORELLOU Anne-Marie (1^{er} février 2010).
67. KARRER Séverine (1^{er} février 2010).
68. LABRO-GOUBY Frédérique (1^{er} février 2010).
69. LAGIER Philippe (1^{er} février 2010).
70. LEGLASTIN Frédéric (1^{er} février 2010).
71. LEMAITRE Muriel (1^{er} février 2010).
72. LE TOUZIC-MEUNIER Stéphanie (1^{er} février 2010).
73. MADOIRE Anne (1^{er} février 2010).
74. MALLET David (1^{er} février 2010).
75. MEUNIER Jérôme (1^{er} février 2010).
76. NOBLET Géraldine (1^{er} février 2010).
77. OGUERA Élise (1^{er} février 2010).
78. PASSAVANT Marlène (1^{er} février 2010).
79. PATY Delphine (1^{er} février 2010).

80. RAVINET Catherine (1^{er} février 2010).
81. REYNAUD Maud (1^{er} février 2010).
82. ROBERT-WASMER Céline (1^{er} février 2010).
83. CALMES Gisèle (5 février 2010).
84. TERROIR Mathieu (5 février 2010).
85. RAULT Muriel (1^{er} mars 2010).
86. AMPROU Anne-Claire (1^{er} avril 2010).
87. ARNOUX-LIOGIER Florence (1^{er} avril 2010).
88. BERARD François (1^{er} avril 2010).
89. CAILLAUX Clément (1^{er} avril 2010).
90. CARIVEN Laurence (1^{er} avril 2010).
91. CARTIER Caroline (1^{er} avril 2010).
92. CAUHAPE Julie (1^{er} avril 2010).
93. DEGBE Affy (1^{er} avril 2010).
94. FOGLIETTA Olivier (1^{er} avril 2010).
95. GRARD Élise (1^{er} avril 2010).
96. GUIGNOT-CHASSIN Caroline (1^{er} avril 2010).
97. JEAN Dominique (1^{er} avril 2010).
98. JUIF-ARENILLAS Rachel (1^{er} avril 2010).
99. LAVOUE Emmanuel (1^{er} avril 2010).
100. MENARD Benoit (1^{er} avril 2010).
101. PIQUES Cécile (1^{er} avril 2010).
102. PRATMARTY Samuel (1^{er} avril 2010).
103. ROLLIN Frédéric (1^{er} avril 2010).
104. ROUX Catherine (1^{er} avril 2010).
105. RUTHMANN Rachel (1^{er} avril 2010).
106. SENESCHAL Corinne (1^{er} avril 2010).
107. TALEC Thomas (1^{er} avril 2010).
108. TERQUEM Sophie (1^{er} avril 2010).
109. THIEULE Jean-Claude (1^{er} avril 2010).
110. VETSCH Anne-Claude (1^{er} avril 2010).
111. ZINT Raphaël (1^{er} avril 2010).
112. BERTRAND Pierre (2 mai 2010).
113. PANIEGO Henri (1^{er} juin 2010).
114. BEGUIN-KERBOUL Martine (26 juin 2010).
115. WASMER Guillaume (3 août 2010).
116. CASTANET-RAFAILLAC Nadine (1^{er} janvier 2010).
117. MIRALLES Louis (1^{er} octobre 2010).
118. OLLIER Brigitte (1^{er} octobre 2010).

Article 2

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut être contestée devant l'autorité administrative et devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 23 décembre 2009.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,
D. TOUPILLIER*